

# **CAHIER DES CHARGES RESPONSABLE FINANCIER**

Etabli le 26 Novembre 2015 par Benjamin SPRING

## **PRÉSENTATION**

### **1. Exercice comptable et échéances importantes**

La saison comptable démarre le 1<sup>er</sup> Juillet de l'année en cours et se termine au 30 Juin de l'année suivante, durant cette saison les échéances importantes sont les suivantes :

- En début de saison, établir une facture provisoire aux différents clubs de l'association.
- Lors de l'assemblée générale d'automne (AGDa), il faut s'assurer que les comptes aient été au préalable validés par les clubs mandatés pour vérification. Il faudra alors présenter le bouclage de la saison précédente et le budget de la saison en cours. Les éventuelles modifications devront avoir été présentées au responsable financier au plus tard un mois avant l'assemblée.
- Avant le 31 Décembre, faire les demandes de subvention au sport TOTO Jurassien ainsi qu'au JU-Bernois.
- Avant le 28 Février, faire les demandes de subvention au sport TOTO Neuchâtelois.
- En fin de saison, établir la facture finale de la saison aux clubs.

### **2. Facturation et suivi des règlements**

- Chaque évènement (Championnats cantonaux, ANJTT, Romands ou autre) fait l'objet d'une facturation selon le règlement financier de l'association. Idem en ce qui concerne les championnats jeunesse et le tournoi de classement.
- Le décompte du School Trophy (Nombre de participants, frais de médaille etc.) doit aussi être tenu.
- S'assurer du bon règlement des amendes transmises par la STT via Click-TT, et ne pas oublier d'amender les absences non justifiées aux AGD et AT.
- Facturer aussi les participants aux différents stages et évènements extérieurs (Top24, Top8, tournois internationaux) selon les budgets établis.
- Vérifier et payer les factures courantes qui nous sont émises tout au long de la saison.

### **3. Tenue de la comptabilité**

- La comptabilité doit être tenue et être à jour le plus souvent possible.